

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2009

Le vingt et un octobre deux mille neuf, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHAON, s'est réuni en sa Mairie sous la présidence de Monsieur Yves ROUSSELET, Maire.

Présents : Yves ROUSSELET, Bernard VANNIER, Patrick MORIN, Michel VANNIER, Corinne LAVIELLE, Thierry PFOHL Jean-Pascal LUCAS, Michel PIVOIS, Annick BOUCHENY

Absent : Hubert BRULAIRE (Excusé, Pouvoir confié à Annick BOUCHENY) Bruno CLEMENCET

Monsieur Patrick MORIN est nommé secrétaire

Convocation : le 16 octobre 2009-

ORDRE DU JOUR :

1. **Création d'une garderie périscolaire – dates et horaires d'ouvertures – tarifs appliqués - locaux**
 2. **Indemnité du Trésorier (exercice 2009)**
 3. **SIVOM désignation de 3 titulaires et 1 suppléant**
 4. **Location du Foyer et Gîtes d'étapes : tarification du KW/heure**
 5. **Cimetière : autorisation d'étudier l'agrandissement en cas d'opportunité**
 6. **Signalétique**
 7. **Locaux « ancien bureau de poste » proposition pour une nouvelle affectation**
 8. **Informations diverses.**
-

Le Maire ouvre la séance à 17 heures 30 précises

Le procès verbal de la séance publique ordinaire du 29 juillet 2009, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Des membres présents font savoir qu'ils n'ont pas reçu le compte rendu de la séance du 29 juillet 2009 et demandent une copie via internet. En conséquence, le procès verbal sera signé lors de la prochaine séance.

Le Maire propose l'extension de l'ordre du jour à :

9. **Assainissement : aides, autorisation de prendre un Maître d'œuvre.**
10. **Dotations de solidarité rurale (demande à formuler au CG 41 avant le 31.12.2009).**

1. Création d'une garderie périscolaire.

Le Maire rappelle la délibération prise en date de la séance du 29 juillet 2009 concernant la création un accueil périscolaire dès la rentrée scolaire si les travaux de l'agrandissement de l'école sont terminés, et, au plus tard le 1^{er} octobre 2009.

Le Maire informe à l'assemblée que ce nouveau service d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés a pu être mis en place dès le **lundi 21 septembre 2009.**

Ce service fonctionne tous les matins de **7 h 15 à 8 h 30** et, le soir après la classe de **16 h 30 à 18 h 30** dans les locaux préfabriqués de la cour de l'école primaire.

Actuellement le nombre d'inscriptions est 10 enfants. Un premier bilan du 21/09/2009 au 20/10/2009 soit pour un mois révèle un nombre 56 présences.

Le Maire propose une tarification identique à celle de la commune de Souvigny en Sologne, soit 2 € par présence.

Le Maire informe également le Conseil Municipal, qu'un agent polyvalent titulaire d'un CAP de petite enfance a été recruté pour la surveillance des enfants. Il précise qu'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (*CAE passerelle*) a été signé entre la Mission Locale et la commune. La commune pourra ainsi bénéficier d'un remboursement à hauteur de 90 % du salaire brut de l'agent chargé de la surveillance et, ceci pendant un an.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les termes ci-dessus énoncés, à savoir :

- D'appliquer le tarif de 2 € le matin et 2 € le soir

- D'ouvrir la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis le matin de 7 h 15 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30

2. Indemnité d'exercice du comptable public.

L'arrête interministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables publics chargés des fonctions de receveurs des commune et établissements publics locaux. Pour la commune de Chaon cette indemnité s'élève à 368.18 € pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de conseil pour l'année 2009 à Monsieur le Trésorier de Lamotte Beuvron.

3. SIVOM – (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) Modification des représentants de la commune)

Par délibérations en date du 29 mars 2008, et 19 avril 2008, quatre délégués titulaires ont été nommés pour représenter la commune au sein du syndicat.

Par délibération du SIVOM en date du 02 juillet 2009, le Syndicat Intercommunal a modifié ses statuts et en particulier le nombre de délégués titulaires et suppléants représentant les communes en son sein.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts et en conséquence modifie le nombre de représentants de la commune de Chaon pour obtenir 3 titulaires et 1 suppléant.

Sont élus par vote bulletins secrets :

Titulaires	Yves ROUSSELET Thierry PFOHL Michel VANNIER
Suppléant	Bruno CLEMENCET (élection par 6 voix)

La présente délibération, accompagnée des Statuts du SIVOM qui lui est annexé, sera transmise au service de la légalité – Sous Préfecture.

4. Location de la salle du Foyer Rural : Tarification du prix du KW /heure.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer un tarif pour la facturation de la dépense en électricité lors des locations de la salle du Foyer Rural et des gites d'étape, après en avoir délibéré, le Conseil soumet un tarif équivalent à la dépense réelle appliquée par EDF lors de sa facturation. Ce tarif sera revu à chaque augmentation (*arrondi au centime d'euro*).

Actuellement un montant de : 0.12 €uro sera appliqué par KW/heure consommé (*tarif TTC appliqué à la dernière facture EDF*)

Ampliation sera transmise au Receveur de la Commune.

5. Cimetière – autorisation d'étudier l'agrandissement en cas d'opportunité.

Le Maire expose les raisons pour lesquelles il paraît pertinent d'étudier l'agrandissement du cimetière communal. En effet, celui-ci possède un nombre important de concessions perpétuelles, et cinquantenaires. A l'heure actuelle, on peut compter une quarantaine d'emplacements libres.

Afin d'envisager ce projet qui devrait permettre un agrandissement du cimetière, et aussi de saisir toute opportunité, il est souhaitable de consulter un hydrogéologue sur obligation de la DDASS, afin d'analyser les terrains limitrophes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour saisir toute opportunité pour l'agrandissement du cimetière, et de faire analyser le terrain auprès d'un hydrogéologue.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

6. - Signalétique

Suite à la demande de plusieurs commerçants et artisans, le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre des panneaux directionnels aux abords des carrefours.

A cette occasion, le Maire rappelle que les artisans et commerçants versent la taxe professionnelle, les hébergeurs collectent la taxe de séjour. Ils sont en droit d'avoir au sein de la commune, des panneaux directionnels pour faciliter l'acheminement de leur clientèle.

Après l'étude des différentes propositions de signalisation (avec ou sans logo), réalisée par Thierry Pfohl, les membres de l'assemblée souhaitent que les entreprises soient contactées, afin de connaître pour chacune d'entre elles, si elles souhaitent l'apposition d'un logo de marketing sur le panneau, ce logo resterait bien évidemment à la charge du demandeur.

Il est proposé à cette occasion d'y adjoindre un panneau indiquant la « Bibliothèque ».

Cette proposition est approuvée par les Membres de l'Assemblée.

7. -Locaux « ancien bureau de poste » proposition pour une nouvelle affectation.

Le Maire fait part à l'Assemblée des divers courriers reçus des Associations de la Commune, en outre, l'Association des « Quéniaux » et le club Séniors « Le Domino » quant à leurs demandes de stockage de matériel, d'alimentation et surtout de pouvoir accéder à une salle afin d'organiser des réunions ou bien des rencontres.

A ce titre, le Maire donne la parole à Patrick Morin Adjoint en charge des Associations, pour étudier le problème et tenter de satisfaire tout le monde.

Patrick Morin rappelle que l'ancien « bureau de poste » est actuellement libre de toute occupation.

La Municipalité propose que ces locaux puissent avoir une autre destination.

En conséquence, vu la demande des Associations communales, il serait judicieux qu'elles puissent bénéficier de cette opportunité.

Patrick Morin propose que le local dénommé « ancien bureau de poste » soit accessible pour les Associations du village, il suggère de créer une « Maison des Associations ».

Aussi, il propose également, qu'une Association principale soit désignée pour la gestion de ce local. Enfin, il souhaite, avant toute chose rencontrer les responsables de chaque association, de connaître leurs besoins, le partage des lieux, et dans la mesure du possible d'accéder à leur demande.

Aussi, il informe qu'un tableau d'affichage sera prévu dans le budget 2010. Celui-ci serait installé sur la place du Bourg Neuf à la demande des Associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- EMET un avis favorable sur la proposition de Patrick Morin quant à la création d'une Maison des Associations, ainsi que l'accès aux souhaits des Associations. Par ailleurs, un tableau d'affichage sera prévu sur le budget de l'année 2010.

Le Maire évoque le projet pour la Maison du Braconnage de protéger celle-ci du soleil par un système à claire voie

8. - informations diverses (voir de A à K).

9. - Réhabilitation du réseau d'assainissement – Demande de subvention auprès du Conseil Général : Aide du Département et de l'Agence de l'Eau – Investigations complémentaires.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a lieu maintenant de réaliser les travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement communal. A ce titre, il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en partenariat (guichet unique). Il rappelle également que trois devis ont été demandés.

Enfin, il propose l'encadrement d'un « maître d'œuvre ». Le Conseil Général met à la disposition une mission d'assistance technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les travaux
- SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre à ce titre, auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal pour une aide financière au taux le plus élevé, *(un taux de 30 % minimum des dépenses engagées HT incluant celles liées à un maître d'œuvre sont accordées par l'Agence Loire Bretagne).*
- SOLLICITE les services du Conseil Général pour la mission d'assistance technique.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

10. - Réhabilitation du réseau d'assainissement – demande d'aide : « Dotation de Solidarité Rurale »

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du dispositif à destination des communes de moins de 1 000 habitants, la Dotation de Solidarité Rurale peut être accordée pour un projet communal.

En outre, le Maire précise que la commune de Chaon est éligible, et demande à l'Assemblée, la présentation du dossier concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. Il précise également, que ce dossier devra impérativement être déposé au plus tard au Conseil Général « Mission Politique Contractuelle » au plus tard le 17 décembre 2009 pour une aide en 2010.

Le Conseil Municipal

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil général dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Informations diverses.

A – Ecole

Le Maire fait un résumé des derniers travaux à exécuter concernant la construction de l'école primaire (pose de plaque signalétique sur les portes). Pour le parking du car, nous attendons la réponse à notre demande d'aide au titre des amendes de police. Les avenants injustifiés aux devis des entreprises qui ont participé à la construction de l'école sont ou seront refusés.

Michel PIVOIS fait remarquer également que les WC handicapés ne sont pas adaptés aux enfants, et propose de mettre une « estrade » pour qu'ils soient à hauteur normale. Un film opaque devra être posé sur les fenêtres transparentes dans les toilettes. Par ailleurs, il s'interroge sur l'absence de détecteur de fumée. Le Maire précise que ce bâtiment possède des issues de sorties immédiates en tous points. Tout le monde peut donc être évacué.

Le Maire fait part également de son initiative pour la pose d'anti pince-doigts afin d'équiper toutes les portes dont les charnières sont dangereuses. A sa demande, le Commandant SEGUIN du SDISS s'est déplacé le 30 septembre 2009 pour nous conseiller sur les protections des biens et des personnes. Son avis correspond à la proposition du maître d'œuvre qui n'a pas été retenue lors de la signature du marché initial.

En conséquence, il y a lieu de compléter l'équipement de sécurité : extincteurs, plans d'évacuation, signalétiques.

B – Embauche contrat CAE

Evoqué lors de l'étude du point n° 1 de l'ordre du jour

C – Chemins Communaux

Différé à 2010 du projet De la MESSELIERE, modification des financements du mois de juillet. Bernard VANNIER expose les modifications du projet depuis les nouvelles modalités apparues en juillet 2009. Ce type d'opération nécessite la création soit d'une convention soit d'une Association Syndicale Libre qui désignera le porteur du projet (Commune ou Privé). C'est le porteur du projet qui reversera les subventions à l'autre partie.

Chemin borgnes ou inaccessibles : Le Maire rappelle l'observation qu'avait émis Bruno CLEMENCET lors d'un précédent Conseil sur les chemins devenus inexistantes, donc inabordable puisque sans accès ou en impasse. Il faudra réfléchir à leur devenir

D /Voirie communale

Le Conseil Général, maître d'œuvre dans la réfection de voirie en centre bourg lors du réaménagement récent, a renforcé et revêtu début octobre la zone dégradée par les remontées d'argile.

D'autre part, il est redemandé au Maire où en est l'expertise de la dégradation des revêtements des trottoirs (*décollage des gravillons, verdissement de la surface, et danger de glissade par temps de verglas*) dans la Grande Rue. Le Maire a contacté en juin dernier l'architecte qui doit dépêcher le technicien chargé de cette opération. Cette demande n'ayant pas été suivie d'effets, il relancera le maître d'œuvre.

E / Travaux dans le Foyer Rural

Le Maire annonce que les portes-fenêtres rendues difficiles à ouvrir par affaissement du linteau ont été réparées et le linteau renforcé par 3 supports « poteaux de bois ».

F -Serrures des locaux Communaux.

Des clés de locaux Communaux toujours détenues par des particuliers qui n'ont pas à y avoir accès sans autorisation ont été réclamées plusieurs fois... en vain... Le Maire a décidé de changer ces serrures par de nouvelles à clés non copiables. C'est un coût important et imprévu. Il précise qu'il a été élaboré un cahier de prêt ou détention de clés incluant celles confiées aux élus et techniciens Communaux pour le service.

G – Information sur l'aide de remise à niveau de l'assainissement (CG 41 et SATES)

Vu et évoqué à l'ordre du jour aux points 9 et 10.

H -Fond départemental Taxe professionnelle attribuée aux communes « défavorisée »

Le Maire annonce que la Taxe professionnelle attribuée aux communes « défavorisée » d'un montant de 15 899 € nous a été attribuée.

Corinne Lavielle suggère l'emploi d'une partie de cette somme pour l'achat de miroirs incassables et anti-givre à disposer aux carrefours et plus particulièrement au Bourg Neuf (un miroir coûte environ 700.00 €)

I – Travaux dans l'église, aides obtenues, démarrage des travaux.

Le Maire annonce que la souscription gérée par la Fondation du Patrimoine atteint à ce jour 3781.00 €uros pour 68 donateurs. Toutes les subventions attendues semblent acquises, sauf celle de Conseil Général différée à 2010, le Maire a demandé une dérogation pour commencer les travaux avant notification, dérogation acceptée, en conséquence les travaux de mise hors d'eau de la rosace et des fenêtres ouest peuvent commencer.

Il informe également que la statue Saint Nicolas « *Inscrite à l'Inventaire Supplémentaires des Monuments historiques* » pourrait ainsi bénéficier d'une aide que l'on ne prévoyait pas. Cette aide n'est pas pour le moment notifiée par les Monuments historiques.

J – Eclairage public

Le Maire signale les nombreuses démarches qu'il a dû entreprendre pour la remise en état des éclairages clignotant fortement au démarrage et a dû présenter une vidéo (de nuit) pour prouver ces dysfonctionnements.

K – Dégradations du domaine public

Dégradation du domaine public terrain de la Maison du Braconnage : le parking est fréquemment l'objet de mini rodéos autos ou motos qui dégradent le travail de nivellement entretenu par nos techniciens Communaux.

Retrait de la plainte de juillet : le Maire annonce avoir retiré la plainte déposée contre les auteurs des dégradations aux abords de l'étang le 7 juin. Les auteurs ayant accepté de travailler dans le cadre de tâches d'intérêt Communal, avec l'accord et la couverture d'assurance de leurs parents. Les auteurs ont été invités par le Maire à lire son courrier de retrait de plainte, la convention de « rachat » ayant été tenue.

Thierry PFOHL rappelle la nécessité déjà évoquée de limiter l'accès au parking de l'étang communal par les Gens du voyage, depuis la prise en charge par la Communauté de Communes d'aires spécialement aménagée pour les y accueillir. Il faut étudier la confection d'un portique ou d'une barrière afin de limiter l'accès aux véhicules légers. Peut-on se procurer les barrières de passages à niveau RFF (*SNCF*) maintenant démontées ?

Michel PIVOIS rappelle qu'il ne faut pas oublier non plus le verrouillage efficace de la porte arrière de l'église par un système de barre métallique.

Le Maire lève la séance à 18 heures 56.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents après lecture.